

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

SÉANCE DU 26 AVRIL 2018 - Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller le 17 avril 2018. L'an deux mil dix-huit le vingt-six avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. **RALLU Philippe**, Maire de Sougé-le-Ganelon.

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. **RALLU Philippe** — **MONNIER Pascal** - **GESLIN Daniel** – **BOBLET Daniel** - Mme **BEUCHER Sylvie** – MM. **MOUETAUX Patrick** – **DORNEAU Jean-Marc** – Mme **BERT Florence** – MM. **BOULAY Gérard** – **GAUTHIER Mickaël** – Mmes **PITOU Peggy** - **TROCHERIE Arlette** -

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. **CHEMIN Loïc** – **DUGUÉ Stéphane** –

ÉTAIT ABSENT : M. **COMMUN Cédric** -

M. CHEMIN Loïc a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.
M. DUGUÉ Stéphane a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal.

♦ **Adoption de l'Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de séance du 29.03.2018

Soumis à délibération

- Modification du plan de prévention du risque naturel prévisible relatif au risque d'inondation des communes de la vallée de la Sarthe Amont – Communes de Saint Léonard des Bois à Saint Saturnin
- Projet de modification simplifiée du PLU - Commune d'Assé le Boisne

Non soumis à délibération

- Point sur les dossiers en cours
- Informations diverses
- Questions diverses

Compte rendu des décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance** : M. **DORNEAU Jean-Marc** est désigné secrétaire de séance.

♦ **Adoption du compte rendu de séance du 29 mars 2018** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL PREVISIBLE RELATIF AU RISQUE D'INONDATION DES COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SARTHE AMONT – COMMUNES DE SAINT LEONARD DES BOIS A SAINT SATURNIN :

DELIBERATION N°D20180427-027 (Présents : 12 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le Maire informe le Conseil municipal de la modification du *Plan de prévention du risque naturel prévisible* relatif au risque d'inondation des communes de la vallée de la Sarthe Amont – Communes de Saint Léonard des Bois à Saint Saturnin, prescrite par arrêté préfectoral du 5 avril 2018.

La modification a pour objet de modifier le règlement pour permettre l'extension d'emprise des terrains de camping en zone d'aléas fort, moyen et faible pour la crue de référence en y interdisant les constructions et en imposant un dispositif de surveillance et d'alerte sans modification des cartes de zonage règlementaire.

Le projet de modification du PPRNI de la Sarthe Amont est mis à la disposition du public dans les mairies et établissements publics de coopération intercommunale concernés, du 23 avril au 23 mai 2018.

Les Conseils municipaux et communautaires concernés sont appelés à donner leur avis sur ce projet de modification.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne formule pas d'observations particulières et approuve le projet de modification du PPRI Sarthe Amont.

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU - COMMUNE D'ASSE LE BOISNE :

DELIBERATION N°D20180427-028 (Présents : 12 – Votants : 14 - Pour : 14)

Le Maire fait part au Conseil municipal du projet de modification simplifiée du PLU de la commune d'Assé le Boisne conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Les modifications portent sur l'article 6 des zones UA et A, relatifs à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, et sur l'article 7 de la zone UA, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

Le commune de Sougé le Ganelon étant une personne publique associée, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne formule pas d'observations particulières et approuve le projet de modification simplifiée du PLU de la commune d'Assé le Boisne.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

♦ **Travaux d'aménagement de sécurité Bourg** : réalisation en cours par la Sté Colas des travaux de scarification des zones qui seront recouvertes d'enrobés, puis fin mai de résine gravillonnée orange. Ces travaux de finition ainsi que la signalisation au sol en zone 30 seront réalisés en sous traitance par la Sté Traçage Service.

♦ **Travaux de revêtement de surface rue des Tilleuls et rue du Lt Charles L. Kee** (lotissement de la Plaine des Boulaies devant les logements Sarthe Habitat) : réalisés cette semaine et terminés.

♦ **Lagune** : la requête en référé, aux fins d'expertise, a été enregistrée par le Greffe du Tribunal Administratif de Nantes le 6 avril 2018 sur instance de l'avocat-conseil de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ◆ **Retour des vélos de l'école :** 9 des 10 vélos volés à l'école début novembre ont été rapportés début avril (constaté le 5/4/2018).
- ◆ **Voirie hors agglomération :** la commission communautaire a retenu les travaux de reprofilages et curage de la VC 128 *route de la Bichetière*. Compte tenu des contraintes budgétaires, l'enduit d'usure bicouche ne sera réalisé qu'en 2019. Montant du budget accordé pour Sougé en 2018 : 19 172,50 €ttc, incluant travaux d'assainissement sur VC126 au lieu-dit *la Robinière*, PATA et nids de poule.
- ◆ **Projet éclairage tableaux, vitraux et statues de l'église :** un avis technique a été demandé à Mme Terral-Dréano, restauratrice du tableau de la Dormition, ainsi qu'à Mme Palonka, Conservatrice déléguée des AOA. Une proposition de participation au financement est attendue de l'Association « *Mémoire et Patrimoine* » de Sougé. Mme Dréano a donné son accord au projet présenté.
- ◆ **Eclairage extérieur logements Sarthe Habitat lotissement de la Plaine des Boulaies :** l'installation d'un éclairage public provisoire s'avérant trop onéreuse, une solution d'éclairage des logements par détecteur de mouvements sera demandée à Sarthe Habitat.
- ◆ **Demande de formation agent technique commune de St Aubin de Locquenay :** à la demande de M. Frédéric Cosson, Maire de Saint Aubin, M. Bellanger Jean-Luc, nouvel agent technique communal à Saint Aubin, sera accueilli aux services techniques communaux de Sougé pour une formation « fleurissement » d'une durée de 3 jours non consécutifs d'ici le 30/06/2018.
- ◆ **Concours Villes et Villages Fleuris :** le jury régional du fleurissement passera à Sougé le 29/06/2018 à 15h15. Une plaquette, en cours d'élaboration par la commission « *Communication* », sera distribuée aux Membres du jury et un projet de parcours sera établi. Mme Beucher propose d'animer ce parcours en réalisant un cheminement avec des fleurs fabriquées en matière recyclée (bouteilles plastique). **Toutes les bonnes volontés sont sollicitées pour ces confections.** L'atelier Mémoire et Patrimoine sera associé à cette initiative. **S'adresser en Mairie pour participer.**
- ◆ **Fibre optique :** les travaux de déploiement de la fibre optique reprendront au Gué-Ory *rue des Forgerons*, à compter de mi-mai.
- ◆ **Ligne TER Le Mans / Alençon :** une pétition est lancée pour sauvegarder la ligne et notamment l'arrêt La Hutte-Coulombiers. Elle est mise à disposition en Mairie. La prochaine réunion réunissant élus et usagers se tiendra le 24 mai 2018, à 18 h 30 à Sablé sur Sarthe (Salle Plé, rue Plé).
- ◆ **Centre de santé des Alpes Mancelles** (Maisons médicales de Fresnay et Sougé) : la CCHSAM a été informée par le Dr André Gautier, médecin salarié de la communauté de communes, de son départ en juin 2018 pour un autre poste dans un département limitrophe. Le Maire, lors du dernier Bureau communautaire, a insisté pour que les recherches d'un remplacement continuent.
- ◆ **Déjections canines :** il est rappelé que les propriétés communales (jardin, terrain de foot, trottoirs, allées, espaces verts ...) ne doivent pas être salies et polluées par les déjections canines. Les propriétaires des chiens doivent ramasser les déjections de leurs animaux afin de garantir la salubrité publique et le confort de tous.

◆ **Demandeurs d'emploi :**

Au 15/03/2018 : 46 dont 23 hommes et 23 femmes - 33 indemnisables

Au 15/04/2018 : 50 dont 26 hommes et 24 femmes – 33 indemnisables

◆ **Calendrier :**

-**Marche du 1^{er} mai** (Comité des fêtes) : rendez-vous à 14 h 00, place de l'église.

-**Cérémonie commémorative du 8 mai** : messe à 10 h à Assé le Boisne, cérémonie au cimetière de Sougé à 11h15 suivie d'un vin d'Honneur à la salle des Associations.

-**Commission communication** : mercredi 16 mai à 20 h 30.

-**Réunion publique de la Cchsam sur la nouvelle organisation de collecte des déchets** : jeudi 31 mai à 20 h 30 à la salle polyvalente « *Gilbert Chauveau* ».

-**Cérémonie de citoyenneté** : la remise des cartes d'électeur aux jeunes de 18 ans se déroulera le samedi 2 juin à 11 h 00 en Mairie.

-**Remise des subventions aux Associations communales** : le lundi 25 juin à 18 h 30.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ **Boulangerie** : M. Dorneau a transmis, de la part du boulanger de Sougé, un dossier pour une demande de subvention à l'achat d'un distributeur automatique de pains et viennoiseries. Cette demande relève de financements pouvant être obtenus auprès de la Région des Pays de la Loire et de fonds Leader (Europe) dans le cadre du programme **MACS** (**M**odernisation de l'**A**rtisanat des **C**ommerces et **S**ervices en milieu rural) : la demande est transmise au Pays de la Haute Sarthe qui instruera le dossier *dès lors* que l'ensemble des pièces demandées seront communiquées par le porteur de projet.

La séance est levée à 22h45.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20180426-027

D20180426-028

ANNEXE AU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 26 AVRIL 2018
COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 28 mars 2014, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 01/12/2017 :

- 1) **Décision n°20171214-050 DU 14/12/2017** : Renouvellement d'un **tampon assainissement** 15 rue des Tisserands. SAS Saur – 71 avenue des Maraîchers 49412 Saumur Cedex. Montant : **615,04 € ht.**
- 2) **Décision n°20180109-001 du 09/01/2018** : **Réparations des jeux extérieurs** de l'école et de l'aire de loisirs du Gué-Ory. Association ADAPEI79 ESAT AIFFRES – Impasse de la Jamine 79230 Aiffres. Montant : **2406,94 € ht.**
- 3) **Décision n°20180109-002 du 12/01/2018** : Travaux complémentaires de rénovation de l'**éclairage public** suite à l'enfouissement des réseaux. Sté INEO ATLANTIQUE – ZA des Clottées 72210 Voivres Lès Le Mans. Montant : **730 € ht.**
- 4) **Décision n°20180123-003 du 23/01/2018** : Prestation de **tontes de pelouses** (10/12 passages) pour les sites suivants : Le Gué-Ory, l'aire de loisirs du Gué-Ory (broyages), le lotissement du Huttereau, le lotissement de la Plaine des Boulaies + fossés. ESAT Ateliers de Bellevue – Pôle d'Activités d'Ecouves – 57 rue Lazare Carnot 61000 Alençon. Montant : **4652,77 € ht.**
- 5) **Décision n°20180215-004 du 15/02/2018** : Fournitures d'**entretien des espaces verts**. Société DISTRICO Espaces Verts – Boulevard 13 juin 1944 14310 Villers Bocage. Montant : **662,40 € ht.**
- 6) **Décision n°20180216-0105 du 16/02/2018** : **Maintenance informatique** du Micro ordinateur Acer VTM 2610 (**Poste compta**). Sarl CONTY 61 – 42 bis rue Lazare Carnot 61000 Alençon. Durée 1 an du 01/03/2018 au 28/02/2019. Montant : **177,05 € ht.**
- 7) **Décision n°20180224-006 du 24/02/2018** : Fourniture de **terreau**. Sasu TOURBIERES DE France / EVADEA – Le Grand Patis – RD 178 44850 Saint Mars du Désert. Montant : **1351,95 € ht.**
- 8) **Décision n°20180305-007 du 05/03/2018** : Achat de **4 pots décoratifs verts** 200 litres pour rue des Erables. CHALLENGER STOP AFFAIRES – BP 402 26004 Valence Cedex. Montant : **524,60 € ht.**
- 9) **Décision n°20180305-008 du 05/03/2018** : Achat d'une **ponceuse à bande**. Sté ROIMIER-TESNIERE – 30 rue Françoise Arago 61250 Valframbert. Montant : **319 € ht.**
- 10) **Décision n°20180305-009 du 05/03/2018** : Remplacement **pompe injection tracteur Kubota ST 30**. Sarl VERISSIMO José – 1 rue de la Gaudinière – Le Gué-Ory 72130 Sougé le Ganelon. Montant : **1374,84 € ht.**
- 11) **Décision n°20180319-010 du 19/03/2018** : Acquisition et installation d'un **écran plat 22’’ 16/10 avec bras support** pour le poste Compta de la Mairie. Sarl CONTY61 – 42 bis rue Lazare Carnot 61000 Alençon. Montant **305 € ht.**

- 12) **Décision n°20180319-011 du 19/03/2018** : Acquisition et installation d'une **imprimante réseau multifonction** jet d'encre couleur Epson pour le secrétariat de mairie. Sarl CONTY 61 - 42 bis rue Lazare Carnot 61000 Alençon. **Montant : 343 € ht.**
- 13) **Décision n°20180323-012 du 23/03/2018** : Commande d'un **spectacle pyrotechnique** à l'occasion de l'assemblée communale du 14 juillet 2018. Société PLEIN CIEL PYROTECHNIE – ZI des Maltières 53600 Evron. **Montant : 1250 € ht.**
- 14) **Décision n°20180409-013 du 09/04/2018** : Acquisition d'une **tondeuse autoportée HONDA**. LOISEL MOTOCULTURE – Parc d'Activités du Londeau – rue de l'Expansion 61000 Cerisé. **Montant : 4099,17 € ht.**
- 15) **Décision n°20180409-014 du 09/04/2018** : **Mission de maîtrise d'œuvre** (tranche ferme) pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des Associations. ATELIER DELAROUX, Architectes DPLG, 43 bis rue des Maillets 72000 Le Mans. **Montant 3950 € ht.**
- 16) **Décision n°20180413-015 du 13/04/2018** : Travaux de **revêtement bicouche** rue des Tilleuls et lotissement de la Plaine des Boulaies (rue du LT Charles L. Kee). Sas CHAPRON – 19 avenue des Sports 53600 Sainte Gemmes le Robert. **Montant : 5606 € ht.**
- 17) **Décision n°20180424-016 du 24/04/2018** : Contrat de **vérification annuelle des jeux du stade** (polysport). Sté SOCOTEC – 1 rue Thérèse Bertrand Fontaine – CS 51413 72000 Le Mans. **Montant annuel : 60 € ht.**

Concession au cimetière communal :

Concession n° 547 : concédée à Mme LEGOT Gislaine le 12/12/2017 – Concession nouvelle avec effet rétroactif au 03.03.1988 (régularisation) ; 50 ans ; 150 € ; emplacement A13.